



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 13337

#### Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus reprend les termes de sa question écrite posée le 23 janvier 2007, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et appelle l'attention Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le traitement des personnes atteintes d'autisme. La difficulté à appréhender cette maladie nécessite une recherche médicale permanente et de nouvelles approches de prise en charge. C'est ainsi que, depuis plusieurs années, une méthode pédagogique novatrice, apparue tout d'abord aux États-Unis, s'est répandue, de par son succès, en Europe. Il s'agit d'une analyse appliquée du comportement (ABA) qui utilise des principes scientifiques pour prendre en charge de multiples troubles dont peuvent souffrir les autistes. Pour le moment, et malgré des résultats positifs attestés, cette méthode n'a pas encore fait l'objet d'une reconnaissance véritable de la part des pouvoirs publics français. De nombreux centres d'accueil ainsi que de nombreuses familles sont en attente de la reconnaissance d'une telle méthode qui s'attache à améliorer la vie des malades. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur cette méthode et ses intentions quant à une prochaine reconnaissance en France.

#### Texte de la réponse

Des études sont actuellement conduites à la demande du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports afin, d'une part, de disposer d'un recensement des données scientifiques françaises et internationales relatives aux interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques proposées dans l'autisme et, d'autre part, de mieux identifier les pratiques effectives de prise en charge de l'autisme et des troubles envahissants du développement en France. La méthode ABA est en effet essentiellement développée aux États-Unis et encore peu répandue en France. Des études internationales se sont intéressées à cette méthode d'intervention précoce intensive auprès d'enfants atteints d'autisme. Ces études montrent qu'il existe des gains comportementaux, cognitifs et du langage chez les enfants ayant suivi un tel traitement, mais elles sont peu nombreuses et concernent des effectifs réduits d'enfants. L'efficacité du traitement semble dépendre non seulement de son intensité, de sa qualité, mais aussi des caractéristiques individuelles des enfants telles que l'âge et le niveau de développement cognitif. Les études conduites à la demande du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, contribueront à l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques adaptées à l'organisation éducative, sanitaire et médico-sociale française. Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan autisme 2005-2007, un comité de réflexion et de proposition sur l'autisme et les troubles envahissants du développement, pluri-institutionnel et pluridisciplinaire, associant également les représentants des familles d'enfants autistes, placé auprès de la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports et du ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, est constitué depuis cette année. Il doit se prononcer sur les grandes orientations et les principes d'action en vue d'apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes atteintes de ces troubles ainsi qu'à leur famille. Il s'appuie, entre autres, sur les travaux d'un groupe de suivi scientifique installé en juin dernier qui assure une veille dans le domaine de la recherche et des pratiques sur l'autisme et les troubles envahissants du développement en France et à l'étranger. Ce groupe, composé de personnalités scientifiques, est également chargé de contribuer à l'élaboration et à la diffusion auprès des professionnels

concernés d'outils méthodologiques et de guides de bonnes pratiques, en lien avec les centres ressources de l'autisme, l'Agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et la Haute Autorité de santé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13337

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2007, page 7970

**Réponse publiée le :** 22 janvier 2008, page 609